

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **12 février 2025**

Objet : Vœu proposé par Malakoff Insoumise et Populaire , contre la privatisation du magazine "60 millions de consommateurs"

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2025_36
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	31	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	8	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	0	

L'an deux mille vingt cinq, le douze février à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
 Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
 Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -
 Mme Carole Sourigues - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -
 M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
 Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj
 Youssef - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes -
 M. Anthony Toueilles - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
 M. Olivier Rajzman

Avaient donné mandat :

Mme Fatiha Alaudat à M. Dominique Cardot
 M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez
 Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
 M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati
 Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice
 Mme Emmanuelle Jannès à M. Olivier Rajzman
 Mme Charlotte Rault à M. Gilles Bresset
 M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : Mme Sourigues en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 février 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_36

Objet : Vœu proposé par Malakoff Insoumise et Populaire , contre la privatisation du magazine "60 millions de consommateurs"

Considérant qu'un projet de privatisation du magazine « 60 millions de consommateurs » est actuellement étudié par l'Etat,
Considérant que ce magazine d'utilité publique a révélé de nombreuses pratiques abusives, notamment dans les ephad, sur la qualité de l'eau, ou encore sur les frais bancaires,

Considérant que ce projet de privatisation comporte une menace importante sur l'indépendance de cette publication,

Considérant que les partisans de cette privatisation justifient ce projet par une visibilité faible et une forte baisse du nombre d'abonnés,

Considérant toutefois que les études effectuées par « 60 millions de consommateurs » sont régulièrement reprises dans la presse,

Considérant en outre que cette situation s'explique par des fortes baisses successives de la subvention à l'Institut National de la Consommation (INC), qui édite ce magazine, passée de 3,8 millions en 2012 à 1,84 millions d'euros en 2023,

Considérant également que la décision de privatisation remet en question le plan de rebond de 3,2 millions d'euros décidé par la précédente ministre de la consommation Olivia GREGOIRE pour remédier à cette situation, Madame GREGOIRE ayant par la suite fait connaître son opposition au projet de privatisation,

Considérant que le gouvernement souhaite également supprimer la version junior de ce magazine dans une optique d'économie budgétaire,

Considérant cependant que l'exposition des plus jeune aux arnaques, notamment sur les réseaux sociaux, nécessitent de les informer de manière ludique, et donc de maintenir la version junior de ce magazine.

Considérant que cette situation pose également la question du maintien des emplois au siège de l'INC situé à Malakoff,

En conséquence, les élu.e.s du Conseil municipal de Malakoff émettent le vœu que :

- **Le projet de privatisation du magazine « 60 millions de consommateurs soit retiré.**
- **Le projet de suppression de la version junior de ce magazine soit abandonné.**
- **Toutes les garanties soient apportées sur le maintien des emplois sur le site de Malakoff.**

- **A court terme, la mise en œuvre du plan de l'ancienne Ministre de la consommation confirmée.**
- **A long terme, l'Institut National de la Consommation bénéficie d'un financement pérenne et suffisant pour remplir au mieux ses missions de sensibilisation des consommateurs.**

Vote : la délibération est adoptée par 33 voix pour,
0 contre,
3 abstention(s)

Mme Virginie Aprikian - M. Gilles Bresset - Mme Charlotte Rault

et 3 élu(s) ne prenant pas part au vote.

M. Pascal Brice, M. Loïc Courteille, M. Stéphane Tauthui

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr